
SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 11-12 septembre 2008

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Seul le discours prononcé fait foi

DISCOURS DE M. GEERT VERSNICK (BELGIQUE) MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Genève, 11 septembre 2008

Chers collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Depuis sa création il y a six ans, la Conférence a montré qu'elle est un outil efficace de contrôle par les parlementaires des politiques en matière de commerce international. C'est un espace où des parlementaires - élus du peuple - dialoguent avec des dirigeants et négociateurs de l'OMC, des experts de renommée internationale, mais aussi les uns avec les autres, bien entendu.

La réunion d'aujourd'hui est la plus grande conférence parlementaire sur le commerce international jamais organisée. Près de 100 parlements y sont représentés. Et aux parlementaires se sont joints des membres des missions diplomatiques à Genève, des responsables d'organisations internationales, des universitaires et des représentants du monde de l'entreprise, des ONG et des médias. Je leur souhaite la bienvenue au nom de l'Union interparlementaire, qui est l'hôte de cette session. J'en profite pour vous transmettre les salutations du Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion en raison d'importants engagements politiques dans son pays, l'Italie.

Notre réunion se tient à un moment critique pour le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et pour l'OMC dans son ensemble. C'est le troisième été de suite que les efforts consentis pour faire avancer les négociations de l'OMC se soldent par un échec. Malgré la volonté maintes fois réaffirmée des membres de l'OMC de parachever le Cycle de négociations avant la fin 2008, les mini-réunions ministérielles tenues à la fin juillet ont à nouveau échoué - de peu cette fois - à produire un accord.

Dans leurs premières réactions à l'échec des négociations à la mi-été, les gouvernements se sont abstenus de se rejeter mutuellement la faute, contrairement à ce qui s'était produit lors des échecs précédents. Et, même si les échanges ultérieurs ont été un peu plus vifs, tout le monde semble d'accord : la mini-réunion ministérielle n'est pas passée loin d'un accord.

Il y a donc un espoir. C'est du moins ce que nous allons essayer de confirmer durant notre réunion, du point de vue des parlementaires, mais avec l'aide d'experts qui sont certainement les mieux placés pour nous éclairer puisque ce sont eux qui conduisent les négociations.

Le premier d'entre eux est le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui se joindra à nous à la faveur d'une audition spéciale dans environ deux heures. Il a répété maintes et maintes fois après la mini-réunion ministérielle que "nul n'a encore jeté l'éponge". Personnellement, je trouve ses paroles plutôt réconfortantes et je suis impatient d'entendre ce qu'il a à nous dire aujourd'hui.

Je suis également rasséréiné par l'attitude des présidents des comités de négociation sur l'agriculture et sur l'AMNA qui ont annoncé leur intention de produire des documents "recensant le travail" accompli au cours de la mini-réunion ministérielle. Le Président du Comité sur l'agriculture a aimablement accepté notre invitation et il interviendra à la séance de demain. Il nous donnera des informations de première main sur ce à quoi l'on peut s'attendre dans ce domaine crucial des négociations. Il sera rejoint par le président de la session extraordinaire sur le commerce des services, autre domaine très important lui aussi.

Nul doute que vous aurez beaucoup de questions à leur poser. Faisons bon usage de cette occasion - tout comme nous le faisons dans nos propres parlements lors des auditions de ministres et autres responsables gouvernementaux.

Il reste à déterminer si les membres de l'OMC pourront reprendre leurs travaux là où ils les ont laissés à la mini-réunion ministérielle. Les gouvernements ont annoncé divers engagements et promesses tendant à préserver ce qui est actuellement en négociation. Mais en réalité, ils n'ont aucune obligation d'honorer les engagements non contraignants formulés durant les négociations.

C'est donc une situation où les parlements peuvent leur venir en aide. Les parlements reflètent un éventail politique qui est naturellement plus large et plus diversifié que celui des gouvernements. Dans les négociations commerciales multilatérales, par exemple, ils peuvent aider à identifier des possibilités de négociation là où des responsables gouvernementaux seraient normalement plus réticents. Les parlementaires sont idéalement qualifiés pour concourir à l'adoption d'un consensus par le compromis – grâce à leur savoir-faire en la matière.

Les parlements et les gouvernements ont des responsabilités très différentes en ce qui concerne les négociations commerciales internationales. Les gouvernements négocient des règles et des arrangements au nom des Etats, tandis que les parlements contrôlent l'action du gouvernement, influent sur les orientations données aux négociations intergouvernementales, ratifient les accords commerciaux, les mettent en œuvre grâce à une législation appropriée et à des crédits budgétaires, et supervisent le processus de mise en œuvre dans son ensemble.

Nous préconisons que les négociations commerciales soient soumises à un contrôle parlementaire démocratique de manière à éviter que les parlements ne soient confrontés à un fait accompli et soient contraints de ratifier des accords déjà négociés comme un tout indivisible. En effet, cela conduit à des tensions qui sont encore exacerbées lorsque le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est utilisé pour remettre en cause des lois nationales.

Non sans une certaine réticence initiale, l'OMC semble réagir à cette pression en améliorant ses relations avec les autres acteurs, au-delà de ses membres, en particulier par la collaboration avec les détenteurs de mandats représentatifs. Il s'agit d'une évolution radicale. Nous y voyons un pas dans la bonne direction, en vue d'une plus grande transparence démocratique à l'OMC.

Notre engagement en faveur d'un agenda économique mondial équitable, fiable et durable reposant sur un système commercial multilatéral fondé sur des règles reste inébranlable. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de solution de rechange viable au multilatéralisme et que se lancer à corps perdu dans le bilatéralisme n'est pas une bonne idée. C'est pour cette raison que nous avons décidé que l'ordre du jour de la session devait se concentrer sur les causes de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de l'OMC et sur les possibilités d'une action parlementaire qui pourrait nous aider à en sortir.

Dans le même temps, l'ordre du jour de la session prévoit la possibilité de traiter d'autres problèmes importants liés au commerce international comme les changements climatiques, les pénuries alimentaires et la flambée des prix de l'énergie. En effet, le commerce peut être un moyen d'ajuster l'offre et la demande et de désamorcer ainsi les tensions éventuelles autour de l'énergie et des denrées alimentaires. Mais il peut aussi être utilisé pour les exacerber. De même, le commerce international a la capacité d'atténuer certaines évolutions néfastes pour l'environnement. Mais il peut aussi être un facteur négatif de changement climatique.

Les choix sous-jacents sont politiques et non pas techniques. Les parlements ne vont pas à eux seuls sauver l'humanité de l'extinction induite par les gaz à effet de serre. Cela ne sera possible que si de bons partenariats se nouent entre gouvernements, législateurs, société civile et secteur privé, en plaçant l'intérêt commun avant les intérêts particuliers. Ce que les parlements peuvent faire, néanmoins, c'est jeter les bases juridiques qui sont absolument nécessaires pour que ces partenariats fonctionnent.

La séance de clôture de la session, qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée à l'adoption de lignes directrices sur les relations entre gouvernements et parlements en matière de commerce international, à la modification des Règles de procédure de la Conférence et à l'adoption d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

Les coorganisateur ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. Je remercie chaleureusement la direction et les collaborateurs du Parlement européen - notre partenaire dans cet exercice - pour tout ce qu'ils ont fait pour faciliter ce processus. Nous espérons que cette session sera couronnée de succès et nous nous réjouissons à la perspective d'un débat constructif, dans la vraie tradition parlementaire.

Permettez-moi de conclure en rappelant que c'est aujourd'hui le triste anniversaire des événements tragiques qui se sont produits à New York un 11 septembre. Je propose donc que nous nous levions pour observer une minute de silence.

Tout en évoquant l'horreur de ce jour-là et le souvenir de ses nombreuses victimes innocentes, nous devons réaffirmer avec force que la paix et la sécurité sont, en dernière analyse, édifiées sur les fondations que sont le développement, le commerce et la justice sociale, et non pas seulement sur la puissance militaire. Il est donc plus urgent que jamais que vous, les négociateurs, fassiez aboutir le Cycle de Doha pour le développement.

Sur ces mots, je déclare officiellement ouverte la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Je cède maintenant la parole au Vice-Président du Parlement européen, M. Manuel Antonio dos Santos.